



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2023

Présents : Odile LACOUTURE, Didier BERGES, Jean-Philippe PEDEHONTAA, Joël DUBOIS, Christine PIETS, Marie-Pierre DARGELOS, Pierre PESLAY, Nadine TASTET, Guillaume CLAVÉ, Muriel BORDELANNE, Marie-France GAUTHIER

Excusés avec pouvoir : Françoise METZINGER THOMAS, donne pouvoir à Odile LACOUTURE
Philippe PILOTTE donne pouvoir à Didier BERGES
Sébastien DAUDON donne pouvoir à Guillaume CLAVÉ

Excusés : David BIARNES (arrive à 19h20'), Eliane HEBRAUD, Fabienne BOUEILH, Cyrille CONSOLO, Bruno TAUZIET

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Guillaume CLAVÉ pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour de la séance

- Réhabilitation du Gymnase du Pin Franc : souscription d'un nouvel emprunt - Exercice budgétaire 2023
- Voyage à Hésingue du 24 au 27 août 2023 : Prise en charge des frais de déplacement des musiciens de l'association « Los Divinos »
- Don à l'association « Entre parenthèse »
- Questions diverses

Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire

Signature des actes suivants :

- Convention d'attribution de la subvention aux actions culturelles signée avec la Communauté de Communes du Pays Grenadois.
- Contrat de gestion de distributeur automatique de boissons et denrées avec la société DA Services.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de présenter dans le désordre les points inscrits à l'ordre du jour : accord unanime.

1. Don à l'association « Entre parenthèse »

Madame le Maire précise que dans le cadre de « la fête du jeu » organisée le vendredi 26 mai 2023 par le Conseil Municipal d'enfants, il a été récolté 374.50 € de dons qui sont encaissés par la commune pour ensuite être reversés à l'association « Entre parenthèse ».

Madame Muriel BORDELANNE précise que l'Association « Entre parenthèse » permet aux enfants ainsi qu'à leur famille de rompre l'isolement social imposé par la maladie et ses traitements souvent très lourds et offre des moments d'évasion et d'insouciance, le temps d'une parenthèse, à l'aide de diverses actions organisées par l'association.

Afin de remettre l'argent collecté, les enfants du CME se sont rendus dans les locaux de ladite association qu'ils ont pu visiter.

Madame Marie-Pierre DARGELOS demande si cette action sera renouvelée l'année prochaine ?

Madame Muriel BORDELANNE précise qu'un nouveau conseil municipal d'enfants va être élu courant octobre 2023 mais que tout de même il est prévu de mener ce projet annuellement, avec possibilité de changer d'association.

Monsieur Guillaume CLAVE pense qu'il faut renouveler cette action, c'est ainsi qu'elle va se développer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le reversement des dons reçus dans le cadre de « la fête du jeu » pour un montant de 374.50 € à l'association « Entre parenthèse » par mandat au compte 6518,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2023.

2. Voyage à Hésingue du 24 au 27 août 2023 : prise en charge des frais de déplacement des musiciens de l'association « Los Divinos »

Madame le Maire rappelle qu'un déplacement à Hésingue, ville jumelée avec la Commune de Grenade-sur-l'Adour, est prévu du 24 au 27 août 2023.

Dans la continuité des échanges musicaux avec l'harmonie d'Hésingue présente lors des fêtes 2022 et du 42^{ème} anniversaire du jumelage, 29 musiciens de la banda « Los Divinos » seront du voyage. Le montant des frais de transport s'élève à 5 258.88 €.

Monsieur Pierre PESCAY demande si la commune prend en charge seulement les billets d'avion des membres de la banda « Los Divinos » ou si elle participe également au transport des instruments ?

Madame le Maire précise que la commune prend également en charge le transfert des instruments par transporteur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
(Monsieur Guillaume CLAVÉ ne prend pas part au vote)
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le versement de la somme de 5 258.88 € à la banda « Los Divinos » correspondant au remboursement par la Commune de l'avance faite par l'association pour le déplacement à Hésingue du 24 au 27 août 2023,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2023,

PRÉCISE que la liste des participants ainsi que les factures correspondantes seront jointes au mandat de remboursement.

Arrivée de Monsieur David BIARNES à 19h20'

3. Réhabilitation du gymnase du Pin Franc : souscription d'un nouvel emprunt Exercice budgétaire 2023

Monsieur David BIARNES fait le point sur le marché public « réhabilitation du gymnase du pin franc » : le 1^{er} appel d'offres n'a pas abouti. Le lot1, structure métallique, est resté sans offre et les autres lots présentaient une incohérence dans la procédure et les documents. Sur conseil du cabinet d'étude, le marché a été relancé en totalité.

Les entreprises ont été retenues et la 1^{ère} réunion de chantier a annoncé un démarrage des travaux mi-septembre 2023. Huit mois de travaux sont prévus.

Madame le Maire sait que les associations grenadois vont subir l'absence de cette structure, mais avec l'aide de la Mairie, elles se sont organisées pour cette saison 2023-2024.

Le collège se retrouvant également sans structure sportive, les CSC, DOJO et terrains de foot et rugby seront mis à leur disposition.

Monsieur Didier BERGES présente le tableau d'analyse des offres pour la souscription d'un prêt au titre de la ville, budget 2023

Il informe que conformément aux inscriptions budgétaires 2023, il convient de souscrire un prêt à hauteur de 380 000 € pour financer en partie les travaux de réhabilitation du Gymnase.

Une consultation a été lancée auprès de cinq établissements financiers.

Quatre d'entre eux ont adressé une offre.

Après analyse des propositions par la Commission des Finances dans sa séance du 5 juillet 2023, celle présentée par LA BANQUE POSTALE paraît être la plus économiquement avantageuse :

ORGANISME	MONTANT EMPRUNTE	DUREE	PERIODICITE ECHEANCES	TAUX	MONTANT DE L'ANNUITE		MONTANT TOTAL DES INTERETS		FRAIS DE DOSSIER	COÛT TOTAL DU CREDIT	
CAISSE D'EPARGNE (durée de l'offre : 10 juillet)	380 000,00 €	15 ans	Trimestrielle	4,55%	35 092,52 €		146 387,80 €		760,00 €	527 147,80 €	
	180 000,00 €	12 ans	Trimestrielle	4,48%	19 473,40 €	34 835,60 €	53 680,80 €	160 924,80 €	250,00 €	233 930,80 €	541 424,80 €
	200 000,00 €	20 ans	Trimestrielle	4,61%	15 362,20 €		107 244,00 €		250,00 €	307 494,00 €	
	180 000,00 €	20 ans	Trimestrielle	4,61%	13 825,96 €	35 463,08 €	96 519,20 €	156 164,64 €	250,00 €	276 769,20 €	536 664,64 €
	200 000,00 €	12 ans	Trimestrielle	4,48%	21 637,12 €		59 645,44 €		250,00 €	259 895,44 €	
CREDIT MUTUEL (durée de l'offre : 16 juillet)	380 000,00 €	15 ans	Trimestrielle	4,30%	34 506,92 €		137 603,66 €		380,00 €	517 983,66 €	
	180 000,00 €	12 ans	Trimestrielle	4,20%	19 173,16 €	34 132,52 €	50 077,92 €	149 265,12 €	180,00 €	230 257,92 €	529 645,12 €
	200 000,00 €	20 ans	Trimestrielle	4,30%	14 959,36 €		99 187,20 €		200,00 €	299 387,20 €	
	180 000,00 €	20 ans	Trimestrielle	4,30%	13 463,40 €	34 766,92 €	89 268,00 €	144 910,24 €	180,00 €	269 448,00 €	525 290,24 €
	200 000,00 €	12 ans	Trimestrielle	4,20%	21 303,52 €		55 642,24 €		200,00 €	255 842,24 €	
BANQUE POSTALE (durée de l'offre : 6 juillet)	380 000,00 €	15 ans	Trimestrielle	4,11%	34 065,60 €		131 070,77 €		380,00 €	511 070,77 €	
BANQUE DES TERRITOIRES	380 000,00 €	25 ans	Trimestrielle	4,30%	Taux révisable : Taux Livret A + 1,30%						

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Didier BERGES, Adjoint au Maire délégué aux finances,
Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 attachées proposées par La Banque Postale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de souscrire un prêt d'un montant de 380 000 € auprès de LA BANQUE POSTALE, selon les conditions suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat prêt : 380 000,00€
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer la réhabilitation du gymnase
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2038 : Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds :
 - * Montant : 380 000,00€
 - * Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/08/2023, en une fois avec versement automatique à cette date
 - * Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,11 %
 - * Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - * Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - * Mode d'amortissement : échéances constantes
 - * Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances trimestrielles,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant, toute pièce s'y rapportant, ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec La Banque Postale,

HABILITE Madame le Maire, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Elle reçoit tout pouvoir à cet effet.

Informations diverses

- **Remerciements** : Madame le Maire informe l'assemblée que des remerciements ont été adressés au Conseil Municipal de la part :
 - Du Souvenir Français pour l'octroi d'une subvention de 150€ qui les aidera à concrétiser le projet « Mémorial du Pays Grenadois ».
 - De l'association « Des siècles d'histoires » pour l'octroi d'une subvention de 150€, pour l'achat d'un drapeau à l'emblème des Médailleurs Militaires qui servira pour les différentes commémorations sur le Pays Grenadois.
- **Voyage à Héringue** : Monsieur David BIARNES annonce qu'une réunion aura lieu au CSC le 25 juillet afin de finaliser l'organisation du déplacement.
- **Question** : Madame Nadine TASTET fait remonter une question du Comité des Fêtes : il demande si le nombre d'animations annuelles est limité. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de limitation et qu'ils sont indépendants et libres d'organiser autant d'animations qu'ils le souhaitent.

- **Skate Park** : Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA annonce que la réception des modules du Skate Park aura lieu le 12 juillet. Ils seront mis en place le 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45'

Mme le Maire,
Odile LACOUTURE

Le Secrétaire de séance,
Guillaume CLAVÉ



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.